

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N° 17 - publié le 04 décembre 2019



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 06

REUNION DU 03/12/2019

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 20

Match n° 21530812, Bourg les Valence Homenet. / Barbières, Seniors D5, poule J du 27/101/2019.

Suite à la réclamation du club de Barbières concernant le report du match frappé d'un arrêté municipal, l'équipe de Barbières s'étant déplacé au stade de Girodet à Bourg les Valence, motif : Le club de Barbières n'avait pas été avisé de report du match.

Après enquête auprès des dirigeants de Bourg les Valence Homenet., ces derniers reconnaissent avoir omis d'aviser le club de Barbières conformément à l'article 71.1 des Règlements Sportifs.

Pour ce motif, la commission demande à indemniser le club de barbières de la somme de 98,00 € en compensation des frais de déplacement occasionnés.

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



PROCÈS-VERBAL N°5

DECISION

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2019

Présidence : Pierre FAURIE

Présents: MM.- EXBRAYAT – GIRON - KERDO - LEJEUNE et RICHARD.

Absents excusés : Mme COURTIAL - MM. BERTRAND et CROTTE.

AR 1920- 02 SC ROMANS interjetant appel de la décision du Comité Directeur du District :

Aux termes de l'article 140 des règlements sportifs du District, le club ou le licencié qui souhaite interjeter appel dispose d'un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notifications de la décision qu'il entend contester. Passé ce délai le recours formé est irrecevable.

Au cas particulier le Président du SC ROMANS a, par lettre recommandée, déclaré faire appel de la décision du Comité Directeur du District engageant à son encontre la procédure de l'article 114 des règlements sportifs relative aux sanctions applicables aux clubs en défaut avec leurs obligations financières. Cependant ce courrier a été envoyé le 6 novembre courant et reçu au District le 12 du même mois, alors que le délai d'appel était expiré puisque la décision contestée a été notifiée au club par notifoot le 29 octobre 2019.

En conséquence, un tel recours ne satisfait pas aux conditions requises de recevabilité en la forme.

Au demeurant, au fond, il apparait que Le SC ROMANS n'a subi aucun retrait de point dans la mesure où il s'est libéré de sa dette de 3466,85 € avant que soit jouée la première journée de championnat suivant la décision prise par le Comité Directeur du District qui aurait entraîné un retrait de 4 points sur le fondement de l'article 114 sus visé.

Pour tous ces motifs, la Commission d'Appel déclare l'appel du SC ROMANS comme irrecevable en la forme, et à titre subsidiaire, au fond, comme étant dépourvu d'intérêt.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
P. FAURIE

LE VICE PRESIDENT
J. KERDO

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Réglementaire de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa publication, conformément aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Frais d'audition juridique :

SC ROMANS : 74,00 euros

Frais administratifs liés à l'audition :

SC ROMANS : 42,30 euros



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°16

REUNION du 28 et 02 Décembre 2019

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU, Bernard DELORME

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS

RAPPEL IMPORTANT : LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

APPEL A CANDIDATURE : Les Clubs désirant proposer leurs installations pour les parties finales des différents championnats pour la fin de saison, sont priés de se faire connaître en envoyant un mail sur la boîte mail «compétitions séniors» et faire acte de candidature.

IL EST IMPERATIF DE NOUS FAIRE PARVENIR SANS FAUTE LES ARRETES MUNICIPAUX DANS LES DELAIS.

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents du site internet. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci.

Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI. En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes les modifications devront respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

- Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :
 - Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).
 - Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

FMI

Trop de feuilles de match Informatisées ne nous parviennent pas.

En cause principalement un mauvais paramétrage des coordonnées footclubs.

La Ligue vous a envoyé un mail vous rappelant les démarches à accomplir sur footclubs.

2^{ème} rappel, pensez à communiquer le mot de passe des rencontres aux personnes présentes le jour du match.

IMPORTANT FMI : Penser à échanger les mots de passe et les identifiants, avec les différents utilisateurs de la tablette FMI.

A partir de ce jour, les clubs seront amendés pour non utilisation de la FMI. Sachez toutefois que la non utilisation répétitive de la FMI peut entraîner des retraits de points.

MATCHS REPORTEES

En raison des conditions climatiques de ces derniers jours, les rencontres de coupes R.GIRAUD et X. BOUVIER auront lieu le 22 Décembre, par conséquent les clubs ayant des matchs reportés à cette date, verront leurs rencontres se jouer pendant la trêve hivernale. Nous invitons les Clubs à consulter le site du District pour prendre connaissance des reprogrammations.

Nous demandons aux Clubs de faire le maximum pour jouer les rencontres, en raison de la difficulté rencontrée pour la reprogrammation des Matches. Pour rappel, vous avez la possibilité d'inverser les rencontres ou de trouver un terrain de repli, en cas de terrains non praticables. Les Clubs ayant plusieurs terrains doivent en cas d'intempéries ou d'impraticabilité fournir un arrêté pour tous les terrains. En cas de non-respect de cette règle la commission déplacera la rencontre sur un terrain de repli disponible.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : MONTALBANO Stéphan

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable: Éric THIVOLLE

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

REFERENT D3 et D4

Responsable : Bernard DELORME

REFERENT D5

Responsable : André GALLICE

La commission informe que le championnat D5 ayant commencé le 22/09, il n'est plus possible d'engager des équipes supplémentaires.

La dernière journée de D5 prévue le 15 Décembre se jouera impérativement le 19 Janvier 2020.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU

Les tours de coupes n'ayant pu avoir lieu le 17 /11 sont reportées au 22 Décembre 2019.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Denis GLANDU

INFO :

Vu le nombre de rencontres remises en raison des intempéries, vous devez consulter le calendrier, les dates des matches ayant changées.

VETERANS

Responsables : André GALLICE / Stéphane MONTALBANO

Pour tous les matchs, les clubs doivent utiliser la tablette FMI et transmettre le résultat dès la fin de la rencontre.

Dans l'éventualité d'un non fonctionnement de la FMI vous devez signaler le problème à la commission et utiliser une feuille papier, dans ce cas ne pas omettre d'indiquer le N° de match, ce qui facilitera grandement le travail de la commission et vous évitera de payer une amende.

Merci d'avance de la bonne volonté que vous témoignez pour la commission.

Championnat : En poule H, US MONTELIER engage une nouvelle équipe, qui est engagée à la place de l'Exempt. Nous vous demandons de bien vouloir rattraper les matchs en retard, avant le 15/12/2019. Le championnat est créé pour la première partie de la saison. Les clubs sont priés d'informer la commission des jours et horaires dont ils disposent. Ceci afin d'informer la commission de désignation des arbitres, pour une bonne organisation du championnat.

FUTSAL

Responsable : Stéphane MONTALBANO



PROCÈS-VERBAL N° 18

Réunion du 29/11/19

Présents : Roselyne LAULAGNET, Thomas FUSTIER, Philippe AUBERT, Sébastien DESCHAMPS, Flavie CHANAS , Claude BRESSON , Robert ASTIER, Diego PALOMO

ENTENTES

Responsable : Roselyne LAULAGNET - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- ALBOUSSIÈRE
U13 le 04/04/2020

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Thomas FUSTIER / Sébastien DESCHAMPS

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention : *Tous les joueurs doivent être licenciés*

Les joueurs peuvent être licenciés à la date d'anniversaire de leur 5 ans jusqu' au 31 /12/19.

La Commission des Jeunes effectuera des contrôles.

Horaires des plateaux

U 7 le samedi matin à 10h30

U 9 le samedi après midi à 14h

Si le club organisateur souhaite modifier ces horaires , il doit **obtenir l'accord de tous les clubs participants** au plateau, sinon le plateau reste à l'heure officielle.

Les clubs organisateurs du plateau doivent **obligatoirement** envoyer à Commission des Jeunes la fiche bilan dès le lundi.

Prochains plateaux

U7 et U 9 le 14/12/19

CATEGORIE U11

Responsable : Philippe Aubert - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : US PEYRINS, US MOURS ST EUSEBE, US PONT LA ROCHE, FC GOUBETOIS, FC EYRIEUX-EMBROYE

Plateaux non joués le 23/11/2019.

Les plateaux non joués le samedi 23 Novembre sont reprogrammés le Samedi 21 Décembre.

Préparation 2é Phase : Nous enregistrons dès maintenant les desiderata des clubs pour le déroulement de la 2é phase de la saison qui débutera le 08 Février 2020. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Décembre 2019, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 07 Décembre 2019

Equipes Féminines spécifiques :

Les clubs souhaitant inscrire des équipes U12 Féminines (U12F, U11F, U10F) qui seront intégrées dans une ou des poules spécifiques contacteront la Commission des Jeunes pour prise en compte de leurs inscriptions. Le coordonateur de cette pratique est Olivier BARD du club AS CORNAS. A ce jour, les clubs suivants sont enregistrés :

- FC EYRIEUX EMBROYE 2 équipes,
- FC 540,
- FC VALENCE,
- OLYMPIQUE VALENCE,
- US MONTMEYRAN.
- AS CORNAS.
- RHONE CRUSSOL FOOT 07.
- FC LARNAGE-SERVES.

Les dates retenues pour les plateaux à venir sont :

07/12 : RHONE CRUSSOL.

14/12 : FC 540 10H00.

CATEGORIE U13

Responsables : Sébastien DESCHAMPS / Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Le club recevant doit enregistrer le résultat pour le lundi midi et scanner la feuille de match à la Commission des jeunes sous peine d'application des dispositions administratives prévues par le règlement.

Attention

Beaucoup de demandes de modifications par footclubs restent sans réponse de la part des clubs sollicités. Pensez à consulter footclubs régulièrement et à valider ces demandes .

CATEGORIE U15

Responsable : Flavie CHANAS – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h 30.

Le club organisateur doit enregistrer le résultat par footclubs et scanner la feuille de match à Commission des Jeunes pour le lundi midi.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 35 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à Commission des Jeunes pour le lundi midi.

Le rassemblement prévu le 09/11/ 19 par la Commission technique et la Commission des Jeunes est reporté à la 2^{ème} phase

La date vous sera indiquée ultérieurement

FUTSAL

La ½ finale futsal est prévue les 18-19 janvier 2020 (lieux à déterminer)

La finale aura lieu à BOURG DE PEAGE le 29 février 2020

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h30

Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à commission des Jeunes pour le lundi midi.

Futsal

La finale aura lieu le 16 février 2020 à CHARMES SUR RHONE le matin.

Pensez à confirmer votre inscription par mail sur la boîte officielle des Jeunes

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations importantes :

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour les matchs avancés au samedi en début de saison ,

la Commission des Jeunes a pris la décision suivante :

- **Rappel : En U 18, l'horaire officiel des matchs est le dimanche à 10h**
- **Toutes les demandes de modifications de jour ou d'horaire se feront obligatoirement par footclubs (article 13)**
- **Cela prendra effet :**
En D1 et D2 à partir du 01/01/2020
En D3 et D4 dès le début de la 2^{ème} phase

Rappel

Les matchs déjà reportés une fois devront obligatoirement se jouer à la nouvelle date indiquée.
En cas de nouvel arrêté, le club recevant devra inverser la rencontre ou trouver un terrain de repli sous peine de match perdu.

Certains matchs en retard sont programmés le 22 décembre
Nous sollicitons les clubs à faire la demande par footclubs pour jouer le samedi 21 décembre.

Demandes de modifications de jours ou d'horaire :

Pensez à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires **suffisamment à l'avance.**

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12^{ème} jour avant la date de la rencontre .

Catégories d'âge

En U 18 peuvent participer en nombre illimité les U 18, U 17 et U 16

Les U 15 n'ont pas le droit de jouer en U 18

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 14 du 02 décembre 2019

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Suite aux nombreux matchs reportés à cause des intempéries nous avons dû reprogrammer la dernière journée des poules D2 au week-end des 11 et 12 janvier afin de respecter l'article 13 paragraphe 8.

Donc les matchs programmés les 14 et 15 décembre se joueront les 11 et 12 janvier.

Les matchs en retard sont donc reprogrammés les 14 et 15 décembre et devront dans tous les cas être joués avant les 11 et 12 janvier (possibilité d'inverser les rencontres ou de trouver un terrain de repli.

Merci à tous les clubs d'aller vérifier les nouveaux calendriers sur le site du district.

LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Suite aux nombreux matchs reportés à cause des intempéries nous avons dû reprogrammer la dernière journée des poules A, B et C au week-end des 11 et 12 janvier afin de respecter l'article 13 paragraphe 8.

Donc les matchs programmés les 14 et 15 décembre se joueront les 11 et 12 janvier.

Les matchs en retard sont donc reprogrammés les 14 et 15 décembre et devront dans tous les cas être joués avant les 11 et 12 janvier (possibilité d'inverser les rencontres ou de trouver un terrain de repli.

Merci à tous les clubs d'aller vérifier les nouveaux calendriers sur le site du district.

LES CLUBS DOIVENT SE CONNECTER SUR FOOTCLUBS REGULIEREMENT AFIN DE VALIDER LES EVENTUELLES DEMANDES DE MODIFICATIONS QUI LEURS SONT ADRESSEES

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

Le tournoi Futsal des séniors féminines se déroulera cette année sur 2 week-end : Les dernières dates retenues sont donc le week-end des 18 et 19 janvier 2020 et le week-end des 15 et 16 février 2020. La finale du tournoi se déroulera le 16 février à Charmes sur Rhône.

Nous limitons le tournoi à 18 équipes et vous devez vous inscrire avant le 01/12/2019 par mail sur competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous attendons nombreuses pour ce tournoi qui permet de pratiquer un football à effectif réduit (5 joueuses sur le terrain) durant la trêve hivernale.

A ce jour sont inscrits les clubs suivants : MELAS LE TEIL, MALISSARD, MONTMIRAL PARNANS ST PAUL, HERMITAGE, VALLIS AUREA, CORNAS, BOURG ST ANDEOL, PIERRELATTE, EYRIEUX EMBROYE, VERNOUX, GENISSIEUX, GORGES DE L'ARDECHE, VAL D'AY, RHONE CRUSSOL, ROIFFIEUX/ST ALBAN D'ay et BAS VIVARAIS.

IL RESTE 1 PLACE A POURVOIR.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI au district : Eric MILHAN 06.47.13.29.12

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur Footclubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours.

Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de respecter les délais.



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 03

Réunion du 26 novembre 2019

Présents : D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, LEFEBVRE Roger, MARTINEZ Emile, ABANOZIAN Rémy.

Excusé : ZAVADA Richard.

Absent : MYALI Gyl.

COURRIER RECU DE LA LIGUE

Classement des installations Gymnase

ALBON : gymnase MENDES France Pierre NNI. 260029901

Cette installation existante était classée Niveau Futsal 4 sans visite jusqu'au 29 octobre 2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de Niveau 4 en 3 Futsal et des documents transmis

Plans des vestiaires

Compte rendu de sécurité du 06 mai 2002.

Rapport de visite de M GOURMAND : 18 juillet 2019.

Demande de classement du 17 juillet 2019.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de ce gymnase en Niveau Futsal 3 jusqu'au 28/10/2029.

Classement des éclairages :

- confirmation niveau E5

SAINT MARCEL LES VALENCE-Stade les Margillières -NNI N°263130101

Eclairage moyen : 144

Facteurs d'uniformité : 0,75

Emini/Emaxi : 0,49

Eclairage effectué par M FLANDIN Daniel : date d'échéance 28 octobre 2020.

DAVEZIEUX stade Jossols -NNI N°070780102

Eclairage moyen : 154

Facteurs d'uniformité : 0,83

Emini/Emaxi : 0,67

Eclairage effectué par M GRANJON : date d'échéance 21 novembre 2020.

-Niveau EFOOT à 11

VILLEVOCANCE stade Prespeloux- NNI N°073420101

Eclairement moyen : 140

Facteurs d'uniformité : 0,64

Emini/Emaxi : 0,49

Eclairage effectué par M FLANDIN Daniel : date d'échéance 28 octobre 2021.

Dossiers éclairage en cours : GRIGNAN, SAINT MONTAN, SAVASSE.

COURRIER RECU DE LA FFF

ANNONAY – STADE ALAIN DUPUY – NNI 070100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 18/10/2019.

La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 07/10/2019.

Au regard des éléments transmis par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) faisant suite à la visite du 08/10/2019 :

– Eclairement moyen horizontal : 239 Lux

– Facteur d'uniformité : 0.85

– Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/10/2020.

DOSSIERS FAFA

Dossiers traités par la Ligue : **HOSTUN** terrain d'entraînement, **PONT DE L'ISERE** terrain d'entraînement

Dossiers en cours de traitement : **LALEVADE** vestiaires et club house, **MONTELIER** sécurisation main courante et bancs de touche, **VESSEAUX** beach soccer, **HOSTUN** terrain grand jeu.

DIVERS

- **Facturation d'éclairage 50 euros** : CHOMERAC éclairage conforme, CROIX DU FRAYSSE éclairage non conforme (effectué le 24/10/2019 par M FLANDIN)

- Vérification de la conformité des trois Luxmètres.

RAPPEL

1- Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Match en nocturne : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

Informations Fédérales : Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.

2- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

3-Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS :

M FLANDIN : secteur **1 et 2**

M ZAVADA : secteur **3 et 4**

M LEFEBVRE : secteur **5 et 6**

M D'AGOSTINO : secteur **7 et 8**

M MIALY : secteur **9 et 10**

M MARTINEZ : secteur **11 et 12**

Prochaine réunion de la commission le **jeudi 16 janvier 2020 à 18H00.**

Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.

La commission des Terrains vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président
D. D'AGOSTINO

Le Secrétaire
R. ABANOZIAN



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 17

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 14 & 15/12/2019

- D2 : JOLIVALT Clément
- D3 : DUPUIS Marc

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Nous constatons de nouveau des déplacements inutiles pour certains arbitres lors du dernier week-end. La CDA rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes qu'il est impératif de CONSULTER au minimum les vendredis soirs, le SITE INTERNET DU DISTRICT afin de prendre connaissance des dernières informations, surtout en période hivernale. Vous y trouverez les reports de rencontres et informations diverses.

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.
Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres

AVIS AUX ARBITRES « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

La C.D.A. vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.

INFORMATION A TOUS ARBITRES ADULTES ET JEUNES PERIODE DE FIN D'ANNEE

La C.D.A vous informe qu'à partir du week-end du 21 & 22 Décembre ainsi que les week-ends de janvier, auront lieu des rencontres Jeunes et Adultes. Pensez à mettre vos indisponibilités dès maintenant.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDEPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€40 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- L'annuaire du District (reçu par voie postale), d'un montant de 10€60.

A ce sujet, un courrier sera prochainement envoyé à tous les arbitres indépendants.

Par conséquent, la commission de district de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant **avant le vendredi 20 décembre 2019, délai de rigueur.**

A défaut, tous les arbitres concernés seront mis en arrêt de désignation jusqu'à réception de leur règlement.

Liste des arbitres concernés :

- CRESPO Pierrick
- EL HADDIOUI Jalal
- LECAT Kévin
- TIRAS Lokman

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré pour poser votre indisponibilité sera le lundi à 17 heures pour le week-end dans 15 jours, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale.

Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettent « indisponibles » après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est-à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute ou de mise en « indisponibilité » hors délai doit être justifiée rapidement par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) sinon ceux-ci seront considérés comme « indisponibilité non justifiée ».

Le règlement intérieur sera appliqué.

AVIS AUX CLUBS

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site internet du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pourrez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

COMMISSION DE DISCIPLINE - RAPPEL -

ATTENTION : La C.D.A. vous rappelle que la Commission Départementale de Discipline se réunit les mercredis soirs.

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports. Le dernier délai est mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS POUR LES DEMANDES D'ARBITRES

La Commission Départementale des Arbitres rappelle aux clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire **sur document spécifique** à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

REUNION DU BUREAU DE LA C.D.A. DU 25/11/2019

Résumé de la réunion du bureau de la C.D.A. qui s'est tenue le 25 novembre 2019

Présents : BRET V. - BRUNEL N. - GRUAU C. KLEIN F. - LE JEUNE A. - MARLHIN A. - MARTIN A. - MILHAN E. - MLYNARCZYK A. - POMMIER M. - RIPERT J-B.

Excusés : MOUSTIER B. - VIALLET R.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de la séance, dont voici les extraits :

- 1°) Renouvellement du test de la lecture du PV pour la mise en indisponibilité de chaque arbitre par catégorie
- 2°) Lors de l'A.G. d'hiver des clubs qui s'est tenue le vendredi 22/11/2019, un club a relevé la question concernant les « arbitres assistants bénévoles signalant les Hors-jeu ». Après débat sur le sujet, la réponse a été étudiée lors des réunions de secteur.
- 3°) Problème de transfert pour le dossier d'un arbitre adulte n'ayant jamais arbitré, venant d'une autre ligue : celui-ci va être résolu dans les prochaines semaines.
- 4°) Intempéries : Trop de clubs n'avertissent pas les arbitres lorsqu'il y a un arrêté municipal de plus, certains arbitres ne consultent pas le site du District lorsque celui-ci annule les rencontres.
- 5°) Organisation d'une journée référent-arbitre demandée par la ligue : celle-ci aura lieu le 11/01/2019 à HAUTERIVES.
- 6°) Le CDOS nous a sollicité pour leur fournir deux arbitres (1 adulte & 1 jeune). La C.D.A. a nommé MONTAGNON Noémie et MARTIN Sarah.
- 7°) Traitement des dossiers médicaux, un mail a été envoyé à chaque arbitre. Une équipe de deux membres (1 de la commission du statut de l'arbitrage et 1 de la commission des arbitres) ont été désignés pour gérer les dossiers.
- 8°) Très bonne participation dans l'ensemble du Test TAISA, où seulement 5 arbitres ne sont pas désignables jusqu'au prochain Test début 2020.
- 9°) Compte-rendu sur certains arbitres qui ont comparu devant la C.D.A. pour des affaires les concernant
- 10°) Démission de deux arbitres : PARENT Enzo et FEYTEL Alexis
- 11°) Dossiers traités ou en cours de traitement à la Disciplinaire
- 12°) Bilan des tournois Futsal et ceux à venir ainsi que Foot entreprise
- 13°) Bilan tutorats et observations

Fin de la séance après 2h00 de débat.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La CDA vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordres du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX » / « ARBITRAGE »

DECEMBRE 2019

- Samedi 07 décembre :
Formation continue des arbitres classés D1 et D2

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :
Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :
Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :
Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :
Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :
Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

FORMATION DES ARBITRES CLASSES D1 & D2

La CDA vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D1 & D2 aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi qu'un nécessaire de prise de notes.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique
- Questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
BAZRI	MUSTAPHA FARID	District 1
BEGOT	JEROME	District 1
DIF	OUADEH	District 1
GHEBBARI	NOURREDINE	District 1
KERBOGHOSSIAN	PIERRE	District 1
MEGHZILI	KARIM	District 1
MEYER	DAVID	District 1
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
SOUL	KHALED	District 1
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 2
DOREE	BRUNO	District 2
DUSSAUD	GERALD	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
GUILLARD	SEBASTIEN	District 2
JOLIVALT	CLEMENT	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
KHALDI	KAMEL	District 2
MICHEL	SEBASTIEN	District 2
NOEL	THIERRY	District 2
POLIZZI	MICHAEL	District 2
SADIK	SALIM	District 2
TARARE	SEBASTIEN	District 2
TENA	FABIEN	District 2
VALES	SYLVAIN	District 2
VIELZEUF	STEPHANE	District 2
VIOUGEAS	VINCENT	District 2

PROCHAINE FORMATION D'ARBITRES ADULTES

La CDA vous informe qu'une prochaine formation d'arbitres adultes a été programmée au mois de janvier 2020 : les 17, 18 et 25 janvier et le 1er février 2020 en matinée

Les dossiers sont téléchargeable sur le site du District rubrique « arbitrage »

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le CTDA, Mr. Roland VIALLET au : **04.75.81.36.43**

COURRIERS DES ARBITRES

- BEATTIE Elliot : Demande de remboursement déplacement du 24/11/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- BOURDEUX Clément : Demande de remboursement déplacement du 22/11/2019, Arrêté Municipal non averti, lu et noté
- GOMES David : Courriel informant du terrain impraticable en D4 du 01/12/2019, lu et noté
- AKOUMI Brahim : Courriel informant du terrain impraticable en D3 du 01/12/2019, lu et noté
- MARTINS Bruno : Rapport circonstancié de la rencontre U18 D4 du 30/11/2019, lu et noté

- GAILLARD Enael : Rapport circonstancié sur faute technique de la rencontre U18 D2 du 30/11/2019, lu et noté
- SOUL Kaled : Rapport circonstancié de la rencontre D1 du 01/12/2019, lu et noté
- VIALATTE Bruno : Indisponible jusqu'à fin décembre, Certificat Médical en attente

COURRIERS DES DELEGUES

- PALACIN Gérard : rapport circonstancié sur le rencontre D3 du 01/12/2019, lu et noté

ARRETES MUNICIPAUX

- MAIRIE (US VAL D'AY) : Arrêté Municipal du 30/11/2019 & 01/12/2019, lu et noté
- MAIRIE (FC LA COUCOURDE) : Arrêté Municipal du 01/12/2019, lu et noté
- MAIRIE (FC SAUZET) : Arrêté Municipal du 01/12/2019, lu et noté
- MAIRIE (SO CHATEAUNEUF DU RHÔNE) : Arrêté Municipal du 01/12/2019, lu et noté
- MAIRIE (FC MONTMIRAL PARNANS) : Arrêté Municipal du 01/12/2019, lu et noté

COURRIERS DES CLUBS

- ES NORD DRÔME : Courriel sur l'absence non excusée de l'arbitre en D5 du 24/11/2019, lu et noté
- ES NORD DRÔME : Demande d'arbitre en D5 du 19/01/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- FC VALDAINE : Courriel sur l'absence non excusée de l'arbitre en U18 D4 du 30/11/2019, lu et noté
- US VAL D'AY : Rapport circonstancié sur le rencontre U15 D1 du 30/11/2019, lu et noté

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



District Drôme Ardèche de Football



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DROME ARDECHE DE FOOTBALL VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 - PRIVAS COMPTE RENDU

PERSONNALITÉS PRÉSENTES À LA TRIBUNE

Monsieur VALLA Michel, Maire de PRIVAS

Monsieur BRIMAUD Alain, Président du club de l'Olympique Centre Ardèche

Monsieur COTTA Robert, Conseiller Départemental du Département de l'Ardèche

Monsieur MEYER Arsène, Membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football

Monsieur VALLET Jean-François, Président du District Drôme-Ardèche de Football

Monsieur ARNAUD Roland, Secrétaire Général du District Drôme-Ardèche de Football

Monsieur ROMEYER Laurent, Président de l'ASSE

Monsieur ROCHETEAU Dominique, Membre du Comité de Direction de l'ASSE

AUTRES PERSONNALITÉS PRÉSENTES

Monsieur AARAB Mounir, Conseiller Régional de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur ZAVADA Richard, Représentant du CDOS 07

Monsieur Gérard JULIEN, Membre du CDOS 07

Monsieur GUILLEMET Philippe, Directeur du Centre de Formation de l'ASSE

Monsieur MARTIN Alain, Membre du Comité de Direction de l'ASSE

Monsieur VOSSEY Claude, CV Consultants

Monsieur DURAFFOURG Fabrice, Cabinet EUREX CRMD

19H00 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

DISCOURS DES PERSONNALITÉS :

- Mot d'accueil :
 - Michel VALLA, Maire de PRIVAS
 - Monsieur Alain BRIMAUD, Président du club de l'Olympique Centre Ardèche

- Intervention du Président du District :
 - Monsieur Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football

- Allocution des personnalités :
 - Monsieur Arsène MEYER, Membre du Conseil de Ligue de la LAuRAFoot
 - Monsieur Robert COTTA, Conseiller Départemental du Département de l'Ardèche
 - Monsieur Richard ZAVADA, Représentant du CDOS 07

ANNONCE DU QUORUM

Taux de participation à l'Assemblée Générale d'Hiver 2019 :

130 clubs présents sur 192 clubs convoqués.

Le taux de participation s'élève à 67,7 %, représentant 1015 voix sur 1251.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

LISTE DES CLUBS ABSENTS

N° DE CLUB	NOM DU CLUB	N° DE CLUB	NOM DU CLUB	N° DE CLUB	NOM DU CLUB
581391	F.C. DU CHATELET	590253	F. C. DE LABEGUDE	581219	F. C. ROYANS VERCORS
563945	A. DES CTRES SOCIAUX/FAMILIAUX D'ANNONAY	533564	U. S. PAILHARES-LALOUVESC	553722	JOYEUSE SPORTIVE SAVASSE
781017	PRATIQUE AOUSTOISE DE FOOTBALL	504562	C.S. LAPEYROUSIEN	554453	F. C. LOISIR RAMBERTOIS
581907	F. C. BATHERNAY	515526	S.C. MELASSIEN LE TEIL	582627	GROUPEMENT FEMININ DU PAYS ROUSSILLONNAIS
524598	U.S. BEAUFORTOISE	581502	ET. S. LUCOISE	528571	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU
530372	F.C. BERZEME	552154	U. S. MONTMEYRAN	529403	EV.S. ST SAUVEUR DE CRUZIERES
526432	A. S. DU DOLON	552265	EN AVANT MONTVENDRE	615673	CF ENTREPRISES TOULAUDAINES
504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	530484	F.C. NOZIERES	540857	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDR
504375	F.C. BOURG LES VALENCE	532631	F.C. ORGNAC L'AVEN	602054	ASPTT GRAND VALENCE
517555	C.S. CHATEAUNEUF DE GALAURE	563906	F. C. ROCHEGUDIEN	836918	F. C. DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME
890349	FOOT LOISIR NORD DROME	580660	A. S. ROMANAISE	580859	A. S. FRANCO-COMORIEENNE DE VALENCE
581982	SPORTING FUTSAL GOUBETOIS	682489	A. S. SFAM	810152	VALENCE MEDICAL
536261	A.S. CORNAS	681516	A.S. DE FABRICATION DE COMBUSTIBLES	603986	RHONE POULENC TEXTILE S. VALENCE
536923	F.C. LA COUCOURDE	544713	S.C. ROMANS	581985	SPORTEVENTS 26
580917	OLYMPIC CAMBODIA FOOTBALL	550472	A. CEVENOLE VIVAROISE	581941	AC. DE FOOT YACOUB
580604	A. S. VEORE MONTISON	538001	R.C. SAVASSON	544907	F.C. VALLON PONT D'ARC
520730	F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES	533092	VIVAR'S C. SOYONS	515643	A.S. VANSEENNE
531218	A.S. GILHOC S/ORMEZE	524743	ENT.S. ST ALBAN AURIOLLES GROSP.	552202	GAZ ELEC OMNISPORT VIENNE
851792	F. L. GUILHERAND GRANGES	517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	553208	F. C. DES JEUNES DE VINEZAC
580599	UNITE SPORTIVE DE FOOTBALL VALENTINOIS	551620	ENT. S. LE LARIS MONTCHENU	535271	U.S. DE VINEZAC
519000	ESP. HOSTUNOISE	563607	GROUPEMENT JEUNES PEYRINS ST DONAT		

Légende :

Clubs sans équipe 2019/2020	Clubs excusés	Clubs inactifs
-----------------------------	---------------	----------------

MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Statuts du District Drôme-Ardèche de Football

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSE
<p>Article 6- Territoire</p> <p>Le territoire d'activité du District s'étend sur le territoire suivant : les départements de la DROME et de l'ARDECHE, les cantons du PEAGE DE ROUSSILLON et de BEAUREPAIRE (moins BEAUREPAIRE) dans l'ISERE, et des communes du département de la LOIRE riveraines du RHONE. (Le « Territoire »). Le ressort territorial du District ne peut être modifié que par la FFF par décision de l'Assemblée Fédérale, étant toutefois précisé que le ressort territorial est celui des directions départementales des sports, sauf justification expresse et en l'absence d'opposition motivée du Ministre chargé des sports.</p>	<p>Article 6- Territoire</p> <p>Le territoire d'activité du District comprend les départements de la Drôme et de l'Ardèche et parties de certains départements limitrophes (le « Territoire »). Le ressort territorial du District ne peut être modifié que par la FFF par décision de l'Assemblée Fédérale, étant toutefois précisé que le ressort territorial est celui des directions départementales des sports, sauf justification expresse et en l'absence d'opposition motivée du Ministre chargé des sports.</p> <p>Il est également ici précisé qu'à la date d'approbation de cet article 6 modifié (novembre 2019) les clubs situés en dehors de ce territoire mais historiquement rattachés sur les plans administratif et sportif au District Drôme Ardèche sont expressément autorisés à y rester à moins d'une délibération contraire de leur Assemblée Générale, explicitement convoquée à cet effet, et qui pourra décider du rattachement du Club au District du ressort de l'adresse de son siège social. Ceci ne concerne pas les nouveaux clubs créés qui ont l'obligation de s'affilier au District géographiquement compétent sur leur territoire.</p>

Cette modification est présentée à titre d'information et ne nécessite pas de vote.

- 3.2.3 Règlements Sportifs

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSE
<p>Article 3</p> <p>Les décisions prises aux Assemblées générales ne prendront effet qu'à compter de la fin de la saison suivante. Toutefois et exceptionnellement, ces décisions pourront entrer en vigueur dès la saison suivante, après accord à l'unanimité des membres présents et représentés à ces Assemblées</p>	<p>Article 3</p> <p>Les mesures votées en Assemblée Générale d'hiver prennent effet dès le 1^{er} juillet suivant et celles votées en Assemblée Générale d'été, tenue avant le 30 juin, à l'issue de la saison suivante, sauf décisions contraires prises à la majorité des membres présents ou représentés qui fixent alors la date d'entrée en vigueur des mesures adoptées.</p> <p>Article 3.1:</p> <p>L'article 3 modifié est d'application immédiate</p>

Le vote s'effectue à mains levées et la modification du texte est adoptée à l'unanimité.

▪ 3.2.5 Autres Compétitions - Règlements Sportifs Spécifiques

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSE
<p><u>II. COUPES XAVIER BOUVIER ET RENÉ GIRAUD</u></p> <p><u>1. PRINCIPES GÉNÉRAUX</u></p> <p>Article 15 - Champ d'application et procédure</p> <p>1. La coupe Bouvier est réservée aux équipes des clubs évoluant dans les championnats D1, D2 et D3. La Coupe R.Giraud est réservée aux équipes des clubs de D4 et D5.</p> <p>2. Les droits d'engagement sont fixés chaque saison par le Comité de Direction</p> <p>3. L'engagement d'une équipe par club est automatique. Cependant, les clubs de D4 et les équipes réserves D5 des clubs peuvent ne pas participer aux coupes. Dans ce cas, ils doivent en informer la commission des coupes, en début de saison, soit par courrier, soit par le support de «footclub».</p>	<p><u>II. COUPES XAVIER BOUVIER ET RENÉ GIRAUD</u></p> <p><u>1. PRINCIPES GÉNÉRAUX</u></p> <p>Article 15 - Champ d'application et procédure</p> <p>1. La coupe X.Bouvier est réservée aux équipes des clubs évoluant dans les championnats D1, D2 et D3. La Coupe R.Giraud est réservée aux équipes des clubs de D4 et D5.</p> <p>2. Les droits d'engagement sont fixés chaque saison par le Comité de Direction</p> <p>3. Pour chaque coupe une seule équipe par club est admise à concourir, qui est automatiquement engagée. Il s'agit de l'équipe première du niveau le plus élevé évoluant dans les catégories ouvrant accès aux coupes concernées</p>

Le vote s'effectue à mains levées et la modification du texte est adoptée à la majorité.

Résultat du vote :

- Pour : 46, Contre : 36, Abstentions : 8, Non Votants : 40

INTERVENTIONS :

- Comité Sport Adapté Drôme-Ardèche et témoignage de l'O.Ruomsois
 - Présentation :
 - Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et de la Fédération Française Handisport (FFH),
 - Organisation fédérale de la FFSA,
 - Axes de développement de la FFSA,
 - Offre de pratique de la FFSA,
 - Témoignage de l'O.Ruomsois sur son adhésion au Sport Adapté,
 - Pourquoi adhérer au Sport Adapté ?

- District Drôme-Ardèche de Football – Développement des nouvelles pratiques fédérales
 - Présentation :
 - Diagnostic FFF (Diminution du nombre de licenciés dès l'adolescence),
 - Nouvelles pratiques (Futnet, Futsal, Fitfoot, Foot5, Beachsoccer, Foot en marchant, Golf foot, Foot à 5, Foot à 8,
 - Accompagnement FFF pour les structures qui développent ces nouvelles pratiques :
Mise en avant des dotations

20H30 : BILAN FINANCIER 2018 – 2019

PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS :

- Société EUREX CRMD

CHARGES	REALISE 2017/2018	BUDGET 2018/2019	REALISE 2018/2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats et fournitures extérieures			
Electricité et Eau	6 941	6 500	5 402
Imprimés et Fournitures Bureau	4 948	7 500	6 745
Locations diverses - SECAP - CPRO - BONNE IMPRESSION	17 424	16 500	17 805
Entretien Matériel	2 907	3 000	3 890
Entretien Immeuble	16 932	14 000	16 316
Assurances	2 167	2 200	2 401
Documentation - Abonnements	580	900	708
Abonnement O.L.	8 376	8 500	8 618
Manifestations	14 561	11 000	14 031
Souscription achat et frais	7 294	6 500	3 979
Réceptions	6 198	6 000	4 726
Assemblées Générales	5 307	5 500	5 419
Honoraires	17 898	15 000	15 880
Formation du Personnel	4 426	5 000	6 492
Téléphone	8 184	10 000	8 197
Affranchissements	3 365	3 500	2 907
Services Bancaires	630	650	622
Redevances Brevets licences	1 607	2 500	1 725
Autres charges	1 100		6 595
Total achats et fournitures extérieures	130 845	124 750	132 460

CHARGES	REALISE 2017/2018	BUDGET 2018/2019	REALISE 2018/2019
Charges liées à la pratique			
Equipements Sportifs	1 139	3 500	3 217
Récompenses	14 742	10 000	10 419
Coût Annuaire DDAF et annuaires partenaires	11 305	5 000	6 420
FMI tablettes FFF	2 100	-	400
Journées des Bénévoles	1 529	2 000	2 556
Frais officiels délégations et divers	872	500	11 431
Subventions diverses	1 108	1 500	464
Foot en milieu scolaire	23 447	26 000	31 257
Total charges liées à la pratique	56 241	48 500	66 164
Coût des Stages			
Coût des Stages	24 474	20 000	23 354
Total Coût des Stages	24 474	20 000	23 354
Coût Camps de Vacances			
Coût Camps de Vacances	35 340	-	-
Total Coût Camps de Vacances	35 340	-	-
Déplacements			
Déplacements des Salariés	27 261	30 000	28 091
Déplacements du Comité Directeur	7 727	7 000	8 803
Déplacements des Commissions	22 662	18 000	20 097
Contrôle Parrainage Arbitres	8 635	9 000	11 395
Frais abandonnés des bénévoles	7 063	7 000	7 887
Total Déplacements	73 347	71 000	76 274

CHARGES	REALISE 2017/2018	BUDGET 2018/2019	REALISE 2018/2019
Salaires et charges			
Salaires	440 683	465 000	430 738
Charges Sociales	189 288	195 000	174 935
Total Salaires et Charges	629 971	660 000	605 672
Impôts et Taxes			
Taxes sur salaires	29 491	31 000	25 659
Impôts Fonciers taxe audiovisuelle	8 843	9 000	8 991
Total Impôts et Taxes	38 333	40 000	34 650
Amortissements			
Amortissements	46 281	36 540	36 600
Total Amortissements	46 281	36 540	36 600
Créances Douteuses			
Créances Douteuses	1 348		1 239
Total Créances Douteuses	1 348	-	1 239
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 036 181	1 000 790	976 412
CHARGES EXCEPTIONNELLES			-
Provision pour risques sur salaires			40 000
Perte exceptionnelle	1 498		2 424
Indemnités exceptionnelles			24 840
Total des charges exceptionnelles	1 498	-	67 264
Impôt sur produits Financiers			
Impôt sur produits Financiers	1 835	2 000	2 008
Total Impôt sur Produits Financiers	1 835	2 000	2 008
TOTAL DES CHARGES	1 039 514	1 002 790	1 045 684

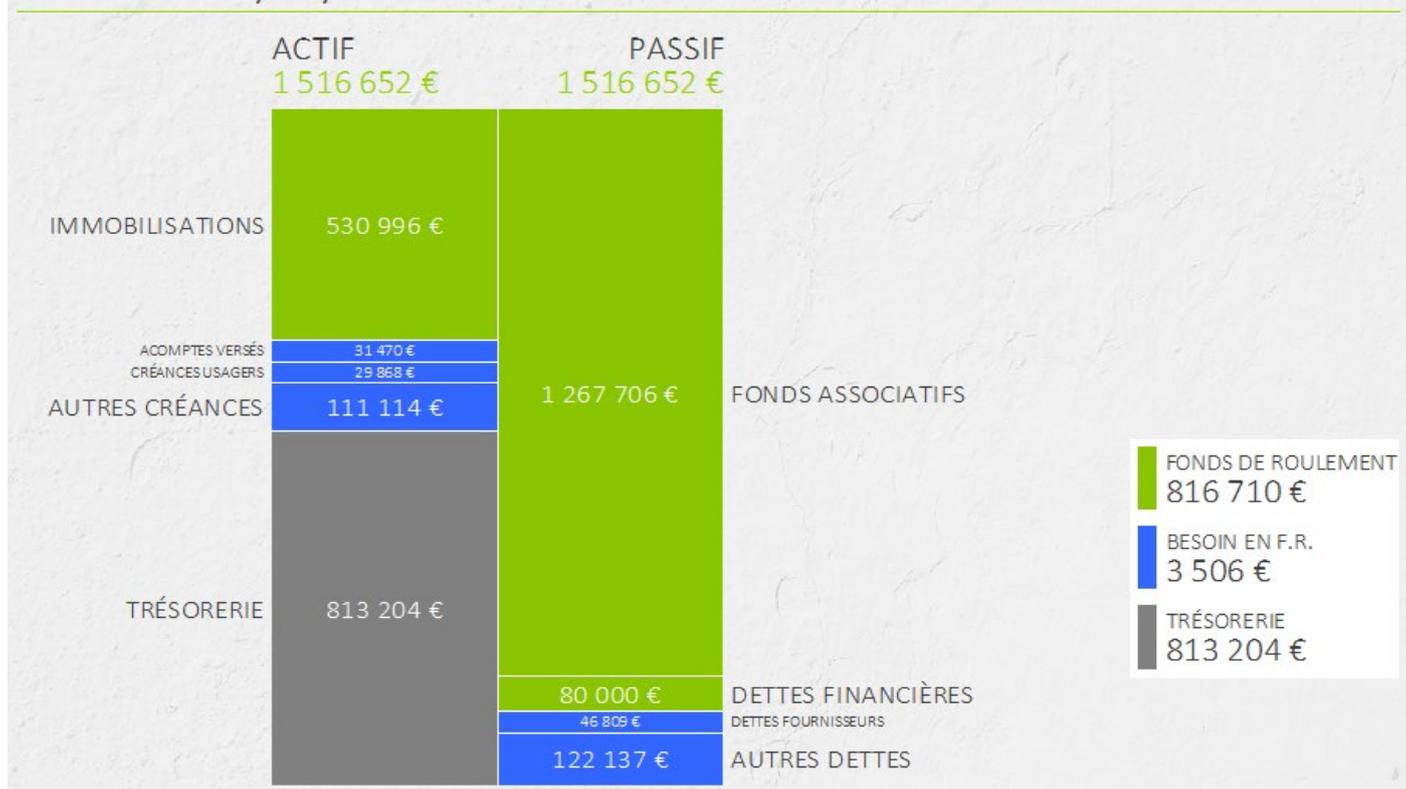
PRODUITS	REALISE 2017/2018	BUDGET 2018/2019	REALISE 2018/2019
Produits de fonctionnement			
Autres recettes clubs			
Cotisations Clubs	11 425	11 241	11 242
Annuaire DDAF	12 270	12 013	12 304
Engagements Championnats	70 577	70 264	68 591
Engagements Coupes	17 162	17 089	16 488
Participations Tournois	1 702	1 500	1 747
Frais Administratif et Officiels (délégations 2018,2019)	3 735	3 000	16 060
Total Autres Recettes Clubs	116 871	115 107	126 431
Sanctions et amendes			
Amendes Administratives	20 160	17 000	19 020
Sanctions Disciplinaires	185 748	170 000	215 390
Amendes officiels	2 125	3 500	4 375
Droits de Réclamation et Appels	3 733	4 000	5 457
Forfaits	22 035	15 000	21 029
Total Sanctions et Amendes	233 800	209 500	265 272
Recettes propres au District			
Cotisations membres Comité	893	1 000	1 096
Cotisations Arbitres	7 645	10 500	10 880
Souscription Gratuite	9 806	15 000	16 378
Publicité Sponsoring	32 150	45 000	31 300
Recettes Diverses et autres activités annexes	10 765	15 000	28 043
Frais abandonnés des bénévoles	7 063	7 000	7 887
Total Recettes Propres au District	68 321	93 500	95 584

PRODUITS	REALISE 2017/2018	BUDGET 2018/2019	REALISE 2018/2019
Subventions famille football			
LAuRAFoot Part sur Licences	72 255	73 000	73 212
LAuRAFoot Contrats d'objectifs	101 469	92 000	92 853
LAuRAFoot rembourse missions des CTF et éducateurs	915		-
LAuRAFoot Salaires CTF	100 000	100 000	75 000
LAuRAFoot Participation Formation		1 000	
FFF Subventions Fédérales	19 000	20 000	20 000
Remboursement formation UniFormation	2 340		-
LAuRAFoot Subv PEFA	15 000	15 000	15 000
LAuRAFoot Subvention exceptionnelle et opérations diverses		11 229	13 429
LFP Préformation	8 626	7 700	10 728
Total subventions famille football	319 604	319 929	300 222
Recettes stages			
Recettes stages	59 896	57 000	53 266
Total Recettes Stages	59 896	57 000	53 266
Camps vacances			
Recettes Camps Vacances	37 337	-	-
Total Recettes Camps Vacances	37 337	-	-
Subventions publiques			
Conseil Départemental de la Drôme	70 100	70 000	70 800
Conseil Départemental de l'Ardèche	80 000	80 000	75 000
Etat - CNDS - Emploi Avenir	38 653	35 254	36 591
Subvention Région	3 000		-
Total Subventions Publiques	191 753	185 254	182 391
Reprise sur provision et amortis. transfert de charges			11 407
Total reprise sur provision et amortis.transfert de charges			11 407
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 027 581	980 290	1 034 572

PRODUITS	REALISE 2017/2018	BUDGET 2018/2019	REALISE 2018/2019
Résultat de fonctionnement	- 8 600	- 20 500	58 160
Produits Financiers	19 783	17 000	19 143
Total Produits Financiers	19 783	17 000	19 143
Résultat financier	19 783	17 000	19 143
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Subvention régularisation exercice antérieur	4 702		-
Amortissement CG 1993	1 524	-	-
Amortissement subv FAFA 2012.13	5 500	5 500	5 500
Total des produits exceptionnels	11 726	5 500	5 500
Total des charges Exceptionnelles	1 498		67 264
Résultat exceptionnel	10 228	5 500	- 61 764
TOTAL DES PRODUITS	1 059 090	1 002 790	1 059 214
EXCEDENT OU PERTE	19 576	-	13 531

Le résultat bénéficiaire de l'exercice au 30/06/2019 est de 13 531 Euros. Celui-ci sera affecté à la réserve de fonctionnement.

BILAN AU 30/06/2019



		30/06/2019			30/06/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	37 091		37 091	37 091
	Constructions	983 954	497 491	486 464	469 550
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	80 137	72 695	7 441	6 103	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	1 101 182	570 186	530 996	512 744	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	31 470		31 470	88 091
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	29 868		29 868	44 088	
Autres créances	93 267		93 267	96 064	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	661 149		661 149	660 430	
DISPONIBILITES	152 055		152 055	95 180	
Charges constatées d'avance	17 847		17 847	10 745	
TOTAL (II)	985 656		985 656	994 598	
COMPTE DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 086 837	570 186	1 516 652	1 507 342

		30/06/2019	30/06/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	402 035	402 035
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	579 414	726 970
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	13 531	19 576
	Total des fonds propres	994 981	1 148 582
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	77 000	82 500
Total des autres fonds associatifs	77 000	82 500	
	Total des fonds associatifs	1 071 981	1 231 082
Provisions	Provisions pour risques	40 000	
	Provisions pour charges	155 725	
	Total des provisions	195 725	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	80 000	100 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 809	48 288
Dettes fiscales et sociales	122 137	127 699	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance		273	
	Total des dettes	248 946	276 260
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 516 652	1 507 342

LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

- Société CV CONSULTANTS

DÉSIGNATION DU NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Lors de l'Assemblée Générale du 18 Décembre 2015 à MOURS, la désignation du commissaire aux comptes a été effectuée : M. VOSSEY est nommé titulaire et M. MARTIN Eric suppléant. Suite à la cessation d'activité de M. VOSSEY, M. MARTIN Eric devient titulaire.

VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS :

Le vote des rapports financiers s'effectue à mains levées et est adopté à l'unanimité.

20H55 : QUESTIONS DIVERSES

Comme indiqué dans la convocation envoyée aux clubs, seules les questions reçues au District avant le 04 novembre 2019 ont été traitées.

▪ Question traitée :

« Serait-il envisageable de mettre en place un dispositif qui permette aux arbitres assistants (bénévoles) de signaler les hors-jeu ? » (Appliqué au sein du District Grand Vaucluse)

Bernard DASSOT (Président U.S. Drôme Provence)

Le District Drôme-Ardèche par l'intermédiaire de son Président et de son Conseiller Technique Départemental en Arbitrage informe que ce dispositif a déjà été mis en application entre janvier 2011 et octobre 2013. Après un an et demi d'expérimentation, celui-ci n'est pas reconduit à la demande de l'ensemble des parties prenantes (dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres). Le sujet sera évoqué à nouveau lors des réunions de secteurs qui se dérouleront entre les mois de janvier et mars 2019. Selon la tendance à l'issue de celle-ci un groupe de travail sera mis ou non en place.

21H15 : CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Suite à la clôture de l'Assemblée Générale, un temps d'échange convivial est effectué avec les invités d'honneur de celle-ci :

- Roland ROMEYER (Président ASSE)
- Dominique ROCHETEAU (Membre du Comité de Direction et Ancien Joueur de l'ASSE)
- Philippe GUILLEMET (Directeur du Centre de Formation de l'ASSE)
- Alain MARTIN (Membre du Comité de Direction de l'ASSE)